

**Délibération n°2024-03-07**
**Approbation du budget primitif 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire de séance : Blandine SCHMITT

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Francheville, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à l'Iris en salle Grappelli, en application de l'arrêté SG2023-24 relatif à la délocalisation temporaire du lieu de réunion du Conseil Municipal durant les travaux de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Michel RANTONNET, Maire.

**Présence au Conseil Municipal et vote :**

Groupes	Conseillers Municipaux	Présents	Absents	Pouvoir à	Pour	Contre	Abst
Francheville naturellement	Michel RANTONNET	X			X		
	Claude GOURRIER	X			X		
	Georgette BARBET	X			X		
	Michel GRESSOT		X	Claude GOURRIER	X		
	Pascal ARDILLY	X			X		
	Philippe SADOT	X			X		
	Blandine SCHMITT	X			X		
	Gaëtan VERNEY		X	Philippe SADOT	X		
	Christian DOTHAL	X			X		
	Daniel PELLETIER	X			X		
Ensemble pour Francheville	Laurence MARCASSE	X			X		
	Christine BARBIER		X	Laurence MARCASSE	X		
	Daniel AUDIFFREN	X			X		
	Sophie PAGNOUD	X			X		
	Olivier de PARISOT	X			X		
	Claire POUZIN	X			X		
	Jean-Paul VERNAT	X			X		
	Marie-Christine BILLE	X			X		
	Marc VINCENT	X			X		
	Patricia MORIN	X			X		
	Marie-Anne D'HONNEUR		X	Patricia MORIN	X		
	Francis TREMBLEAU	X			X		
	Christophe VIOUX		X	Claire POUZIN	X		
	Claire PRECLOUX	X			X		
Laëtitia SERIS	X			X			
Demain Francheville Respire	Bernard LEGRAND	X				X	
	Cyril KRETZSCHMAR	X					
	Hélène DROMAIN	X				X	
	Elké HALLEZ		X	Bernard LEGRAND		X	
Vivre Francheville	Jacqueline LEBRUN	X				X	
	Marc BAYET		X	Caroline PARIS		X	
	Jean-Claude BOISTARD	X				X	
	Caroline PARIS	X				X	

Nombre de présents : 26

Nombre d'absents : 7 / pouvoirs : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de votes Pour : 25

Nombre de votes Contre : 7

Nombre d'Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 1

Accusé de réception en préfecture  
 069-216900894-20240328-2024-03-07-DE  
 Date de télétransmission : 04/04/2024  
 Date de réception préfecture : 04/04/2024

**Projet de délibération n°2024-03-07****Approbation du budget primitif 2024**Rapporteur : Laurence MARCASSE

Annexes

Le projet de budget primitif 2024 est soumis à délibération du conseil municipal. En application de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une note de présentation du budget primitif est annexée à cette délibération.

Ce budget est construit en intégrant les résultats de l'exercice 2023 de la commune tels qu'approuvés par l'assemblée délibérante suite au vote du compte administratif.

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement s'élèvent à 19 673 076,49 €. Les recettes de fonctionnement intègrent l'excédent de fonctionnement de la commune diminué de l'affectation du résultat, pour un montant de 3 010 807,49 €.

Le virement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 3 994 103,49 €.

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 15 075 049,51 €. Les recettes d'investissement intègrent le virement prévisionnel de la section de fonctionnement ainsi que l'affectation du résultat de 2023 pour un montant de 2 957 265,87 €. Les dépenses d'investissement intègrent le déficit d'investissement reporté pour un montant de 2 231 743,16 €. La section d'investissement est équilibrée en tenant compte des restes à réaliser de 2023, pour un montant de 146 886,64 € en recettes et 872 409,35 € en dépenses. La section d'investissement est équilibrée grâce au recours à l'emprunt à hauteur de 4 711 511,51 €.

Ce budget primitif est le premier voté sous l'empire de la nomenclature budgétaire et comptable M57, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les communes. Ce nouveau cadre comptable offre notamment plus de souplesse dans la gestion des crédits budgétaires en autorisant l'ordonnateur à effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des crédits (hors dépenses de personnel).

Vu la note de présentation du budget primitif 2024 annexée à la présente délibération,

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en commission Ressources en date du 14 mars 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 19 673 076,49 €

Recettes : 19 673 076,49 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 15 075 049,51 €

Recettes : 15 075 049,51 €

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20240328-2024-03-07-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024

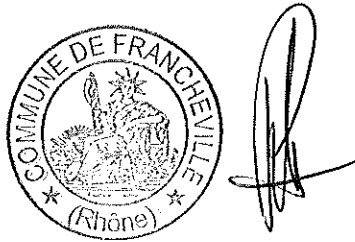
**FIXE** le montant maximum de l'emprunt autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 4 711 511,51 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

**A LA MAJORITÉ**

Fait à Francheville le 28 mars 2024,



**Michel RANTONNET,**  
Maire de Francheville